



**REQUEST FOR PROPOSAL /  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

Epost: Please forward an e-mail to  
[TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-  
ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-<br/>ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) in  
order to inform the Bid Receiving Unit of your  
interest in bidding via Epost.  
Connexion postal: Veuillez envoyer un courriel à  
l'adresse courriel suivante :  
[TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-  
ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-<br/>ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
pour informer l'Unité de réception des  
soumissions de votre intérêt à soumissionner via  
Connexion postal

Or By/Ou par Fax To/A: (819) 997-9776

**Proposal To: National Defence Canada**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the  
Queen in right of Canada, in accordance with  
the terms and conditions set out herein,  
referred to herein or attached hereto, the goods  
and services listed herein and on any attached  
sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa  
Majesté la Reine du chef du Canada, aux  
conditions énoncées ou incluses par référence  
dans la présente et aux annexes ci-jointes, les  
biens et services énumérés ici et sur toute  
feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes /  
L'invitation prend fin:**

At / à : 14:00 (EST / heure normale de  
l'Est)

On / le : 16/02/2021

<b>Title / Titre:</b> PARACHUTE, CARGO/ PARACHUTE A MATERIEL	<b>Solicitation No / No de l'invitation:</b> W8485-205965/A
<b>Date of Solicitation / Date de l'invitation:</b> 11/02/2020	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à:</b>  National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa, ON K1A 0K2  Attn: Greg Vick , DAP 2-2-7 greg.vick@forces.gc.ca	
<b>Telephone No. / N° de téléphone:</b> 819-939-8828	<b>FAX No / No de fax:</b> N/A
<b>Destination:</b> Specified herein / Précisé dans les présentes	

**Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions:**

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés «rendu droits acquittés», tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

<b>Delivery required / Livraison exigée:</b>	<b>Delivery offered / Livraison proposée:</b>
<b>Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):</b>	
<b>Name / Nom:</b> _____	<b>Title / Titre:</b> _____
<b>Signature:</b> _____	<b>Date:</b> _____

## AMENDEMENT 004

### OBJECTIF :

Cet amendement vise à :

1. Répondre à la question 1 du soumissionnaire; et
2. Modifier la section 6.21 Échantillons de pré-production – vêtements – soumission.

1. Répondre à la question 1 du soumissionnaire

#### 1.1 Question 1:

Existe-t-il un plan de données techniques pour le NNO 1670-21-869-2660?

#### 1.2 Réponse 1:

Non, il n'y a pas de plan de données techniques pour le NNO 1670-21-869-2660.

2. Modifier la section 6.21 Échantillons de pré-production – vêtements – soumission.

#### 2.1 SUPPRIMER:

**6.21 Échantillons de pré-production – vêtements – soumission** dans son intégralité

#### 2.2 INSERER:

#### 6.21 Échantillons de pré-production – vêtements – soumission

1. Échantillons de pré-production : L'entrepreneur doit fournir **un (1) échantillon de pré-production** au responsable technique, avec le ou les échantillons scellés s'il y a lieu, en vue de l'acceptation dans les **trente (30) jours civils** suivant la **date d'attribution du contrat**.
2. Si le ou les premiers échantillons sont rejetés, l'entrepreneur doit soumettre le ou les deuxièmes échantillons dans les **sept (7) jours civils** suivant l'avis du rejet par le responsable technique.
3. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans le contrat sont respectées.
4. L'entrepreneur doit fournir le ou les échantillons requis ainsi qu'une copie des rapports d'inspection et d'essai au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada. Le ou les échantillons soumis par l'entrepreneur demeureront la propriété du Canada.
5. Le responsable technique devra aviser l'entrepreneur, par écrit, de l'acceptation conditionnelle, de l'acceptation ou du rejet des échantillons. Le responsable technique devra fournir une copie de cet avis à l'autorité contractante. L'avis d'acceptation conditionnelle ou d'acceptation ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité de respecter toutes les exigences des spécifications et toutes les autres conditions du contrat.

6. L'entrepreneur ne doit pas entreprendre ou continuer la production des articles et ne doit pas faire de livraison avant d'avoir reçu du responsable technique un avis indiquant que le ou les échantillons sont acceptables. Toute fabrication d'articles avant l'acceptation des échantillons se fera au risque de l'entrepreneur.
7. Lorsque le responsable technique rejettera le ou les deuxièmes échantillons soumis par l'entrepreneur parce qu'ils ne répondent pas aux exigences contractuelles, le contrat pourra être résilié pour manquement.
8. Le ou les échantillons ne seront peut-être pas requis si l'entrepreneur est actuellement en production. L'entrepreneur doit soumettre par écrit au responsable technique sa demande d'exemption de fourniture d'échantillons. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillons sera à la discrétion du responsable technique. Si le responsable technique acquiesce à la demande de l'entrepreneur, l'autorité contractante émettra une modification de contrat afin d'inclure au contrat l'exemption de fourniture d'échantillons de pré-production

**Toutes les conditions restent inchangées.**